Vol. XXXI. Saint-Boniface, Manitoba, 30 Avril 1902. No. 24

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

Nos Affaires Municipales

Procès verbal de la septième séance régulière du 20ème Conseil de la ville de Saint-Boniface tenue lundi le 14eme jour d'avril 1902.

Présents: Son Honneur le Maire C. Henri Royal au fauteuil, et Messieurs les Conseillers Turenne Pelletier, Jean, Lamontagne, Lavoie, Gauvin et Collin.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Ensuite lecture des communiqués suivants:

Rapport de la dernière élection du 25 Mars déclarant élu Maire de la Ville pour le reste de l'année 1902 M. Charles Henri Royal. Filé.

M. Lamontagne et Jean Couture demandant au Conseil d'accepter une rue offerte par la Corporation Archiépiscopale Catholique Romaine de Saint-Boniface longeant une aiguillère projetée le long du chemin de fer C. N. R., entre la rue des Meurons et la rue Youville. Comité des Travaux Publics.

Munson & Allan, avocats, concernant la traverse de l'Avenue Taché par le C. N. R., disant que M. William McKenzie sera à Winnipeg vers le 25 courant et que l'affaire sera alors discutée et réglée. Référé au Comité des Travaux Publics.

Alexandre Bélanger et 19 autres: pétition à l'encontre du pavage projeté de l'Avenue Provencher. Comité des Travaux Publics.

J. Appleton, Secrétaire de la Children's Aid Society de Winnipeg, circulaire adressée aux municipalités demandant de l'aide pour leur œuvre.

Maurice Densford l'un des inspecteur municipaux de la Province certifiant qu'il a examiné les livres du Secrétaire-Trésorier de la Ville et qu'il les a trouvés tenus d'une manière très satisfaisante et n'a pas de changement à suggérer. Filé.

J-B. Leclerc, marchand, demandant d'amender le règlement concernant la fermeture des magasins de manière à fixer l'heure de la fermeture à 8½ ou 8 heures. Renvoyée au Comité de Santé et Licences.

Copie de l'Inventaire des effets contenus à l'Hôpital des variolés le 26 Mars 1902. Renvoyé au comité de Santé et Licences.

Présenté les comptes suivants: Lig. Gagné, $1.75; E. Michaud, $9.00; Guilbault & Co. $1,85; Collin & Co., $112 90; Hôpital de St-Boniface, $490.10; Rôle de paie No. 13, $76.00; Rôle de paie No. 14, $8.00.

Le Cons. Turenne présente le troisième rapport du Comité des Travaux Publics en ces termes:

1o. Votre Comité a l'honneur de recommander que les trottoirs suivants trop vieux pour être réparés et devenus dangereux pour le public soient enlevés savoir,

Trottoir côté Est rue St. Joseph entre les rues Notre-Dame et LaVerandrye.

Trottoir côté Ouest Avenue Taché entre les rues Dumoulin et Notre-Dame.

Trottoir côté Est rue du Collège entre les rues Dumoulin et Notre-Dame.

Ainsi que le trottoir de trois madriers posés sur le long, qui existe actuellement sur le côté sud de la rue Marion depuis l'avenue Taché jusqu'au lot 10 Bloc 7 subd. 89 soit enlevé, étant devenu insuffisant et devant être remplacé par un autre de quatre pieds sur le travers qui sera construit comme amélioration locale.

2o. Votre Comité recommande aussi que les travaux suivants d'amélioration locale soient faits sur l'initiative de la Ville savoir:

Un trottoir de madrier de pin de quatre pieds de largeur sur le côté Nord de la Rue Marion depuis la ligne occidentale de l'Avenue Taché jusqu'à la ligne occidentale de la rue du Collège.

Un trottoir en madrier de pin de quatre pieds de largeur sur le côté Sud de la rue Marion depuis la ligne occidentale de l'Avenue Taché jusqu'à la ligne orientale de la rue du Collège;

Un trottoir en madrier de pin de quatre pieds de largeur sur le côté Est de la rue du Collège depuis la ligne sud de la rue Dumoulin jusqu'à la ligne sud de la rue Notre-Dame.

Un trottoir en madrier de pin sur le côté sud de la rue Goulet depuis la ligne orientale de l'avenue Taché jusqu'à la ligne orientale de la rue du Collège.

Et que le Secrétare Trésorier reçoive instruction de donner les avis requis par l'article 532 de l'Acte Municipal, le coût de ces ouvrages devant être payé par une taxe spéciale annuelle prelevée pendant sept ans sur les propriétés bénéficiées.

3o. Que la necessité se faisant sentir de donner aux piétons un accès plus facile au dépôt du C. N. R. il soit fait un trottoir de quatre pieds de largeur en madrier de pin sur le côté Ouest de la rue du Collège depuis la rue LaVerandrye ligne sud jusqu'à la ligne sud rue Aubert et aussi un autre trottoir semblable sur côté sud de la rue Aubert depuis la ligne Ouest de la rue du Collège jusqu'à la ligne Ouest du lot 436 et en outre une traverse en face du lot 436 se continuant par un trottoir semblable à ceux sus-mentionnés jusqu'au dit dépôt.

Que ces trottoirs et traverses pour donner accès au dit dépôt étant considérés plutôt d'utilité publique que privée le coût en soit supporté par la Ville en général sauf cependant que M. J. P. O. Allaire propriétaire du lot 537 aura à payer pour sa quote-part la somme de $10.00 et que Mons. L. N. Betournay propriétaire des lots 438 et 440 aura à payer pour sa quote-part $20.00 ces deux Messieurs ayant consenti à contribuer les dites sommes respectives.

4o. Que le Surintendant des Travaux nous ayant fait rapport que le Canadian Northern n'a pas réparé le trottoir sur la rue LaVerandrye côté Nord près de la rue Taché et que la clôture de cette compagnie à cette même place est à demi renversée sur le trottoir qu'elle obstrue; instruction soit donnée au Secrétaire Trésorier de notifier la compagnie de cet état de choses en la priant d'y porter remède.

2o. Qu'instruction soit donné à M. R. C. McPhillips arpenteur, de préparer un plan de subdivision de toute cette partie du lot de Paroisse No. 77 désignée comme "Reserve" sur le plan No 77 et qu'ensuite ce plan soit enregistré au Bureau des Titres, à Winnipeg, chaque propriétaire interessé devant être appelé à payer sa juste part du coût des dits plans et enregistrement excepté la part de M. Genthon qui sera supportée par la Ville vu qu'il donne le terrain pour continuer la rue Dumoulin.

6o. Que M. Liguori Gagné chef de Police soit nommé Inspecteur des mauvaises herbes pour voir à l'exécution dans les limites de la Ville des dispositions de l'Acte des herbes nuisibles pour l'année 1902.

7o. Que relativement à la demande qui a été faite d'accepter comme rue de la Ville une certaine rue projetée longeant une voie de garage sur le chemin de fer C. N. R. entre la rue des Meurons et la rue Youville, votre Comité recommande d'accepter la dite rue à condition qu'elle ne s'étende pas plus de sept cents pieds de la rue des Meurons et aussi que les travaux de nivellement requis soient faits par les requérants MM. M. Lamontagne et Jean Couture, sujets à l'approbation de la Corp. Arch C. R. de St. Boniface et du Canadian Northern.

8o. Que le compte de J. P. O. Allaire $1.60 soit accepté et payé.

9o. Qu'une pétition signée par certains propriétaires de l'Avenue Provencher à l'encontre du pavage de cette avenue tel qu'annoncé ayant été reçue, M. J. A. Prendergast évaluateur soit chargé de faire un rapport d'ici à huit jours, constatant si la dite pétition a ou n'a pas été signée par la majorité des propriétaires des immeubles affectés représentant au moins les trois cinquièmes en valeur.

10o. Que le trottoir en face des lots 8, 10, 107 et 109 subd. 76 Avenue Taché soit réparé et mis en bon état.

11o. Que Mons. J.-B. Poirier soit nommé assistant de M. Liguori Gagné dans toutes ses charges à raison de quarante-cinq piastre par mois, son engagement pouvant être terminé en tout temps, sur quinze jours d'avis, et devant commencer demain le 15 courant. Ce rapport est adopté.

Le cons. Lavoie présente le cinquième rapport du comité de Police et Feu en ces termes:

Votre comité ayant pris en considération la lettre du Rév. M. Dugas recommande et autorise le chef de Police de faire respecter la loi des licences. Que la lettre Chérias soit filée. Ce rapport est adopté.

Le cons. Pelletier présente le cinquième rapport du comité de santé et licences en ces termes:

Votre comité a l'honneur de faire rapport: Qu'il a examiné les comptes suivants qui lui ont été soumis savoir:

A. Lemay, $15.00, Xavier Leclerc, $2.50, Amédée Landry $2.50, C. Gosselin, $6,50, Johnny Cyr, $4.50, Richard & Co., $2.65, et il en recommande le paiement.

Que les rapports de l'officier de santé en date du 23 décembre 1901, et des 27 janvier, 28 février et du 1er avril 1902 soient filés.

Que la lettre de M. Edouard Coutu se plaignant d'être gardé en quarantaine soit filée, la quarantaine ayant depuis été levée.

Suite sur la 4ième page.

Le Manitoba.

Mercredi, 30 Avril 1902

LE MANITOBA

EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ

TOUS LES MERCREDIS

PAR

ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,

SAINT-BONIFACE, MANITOBA

CANADA.

ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)....... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne..............12 cents
Chaque insertion subséquente....... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITÉ FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

La Question Scolaire et la "Patrie"

La *Patrie* prend occasion du récent mandement de Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface sur la question scolaire pour disposer de celle-ci aussi lestement que possible.

D'après la feuille montréalaise la question scolaire n'est plus *une question politique*, mais *une question de devoir, de droit et de justice.*"

Ce que veulent dire ces phrases mise en face les unes des autres, la *Patrie* n'en sait elle-même probablement trop rien!

Est-ce que par hasard, les questions de droit, de devoir et de justice, même quand elles touchent aux privilèges du peuple, à sa liberté, aux institutions publiques et à la stabilité de la constitution, ne sont plus des questions politiques?

[illegible] cherché si loin! Elle sait que ses amis sont en faute et elle jette ainsi, dans ses entrefilets, quelques mots sonores et captieux pour dérouter les simples mortels sur le fond de sa pensée. Des gens qui parlent ainsi de *devoir*, de *droit* et de *justice*, doivent évidemment songer à de grandes choses et être prêts à donner leur plus ferme appui à tous ceux qui réclament au nom du devoir, du droit et de la justice. Telles sont les réflexions qu'ont dû se faire les bénévoles lecteurs de la *Patrie*.

Or, il n'en est rien. Au lieu de combattre pour le triomphe de cette question de *devoir, de droit et de justice*, ces étonnants et rusés compères sont au contraire partis en guerre contre le drapeau que représentait cette question. Grâce à leur attitude, le droit, le devoir et la justice sont foulés aux pieds comme jamais ils ne l'ont été davantage dans notre pays Et quand après avoir créé la situation compliquée, désolante et obscure où nous sommes, si quelque voix s'élève, fut-ce celle de l'autorité ecclésiastique, pour rappeler le devoir, le droit et la justice, les obligations qu'ils imposent à tous les hommes, à tous les partis, nous les voyons, comme dans les circonstances actuelles; s'employer à diminuer l'importance du document, à restreindre la portée des revendications qui y sont formulées, si bien qu'enfin de compte, le mandement de l'Archevêque devient, sous leur plume, purement et simplement une platonique protestation. Sa pensée est dénaturée; sa portée subit une déviation; son opportunité est mise en question, presque ridiculisée; c'est voilé; mais par delà le voile la pensée se laisse deviner. Lisez, et vous serez convaincus:

"On croit, dit la *Patrie*, que Mgr Langevin a élevé la voix moins pour protester contre l'ordre de choses actuel qui donne généralement satisfaction que pour faire comprendre à la majorité qu'il monte la garde autour des droits de la minorité et que ces droits sont imprescriptibles."

En d'autres termes, si Mgr l'Archevêque a parlé, c'est, selon la *Patrie*, pour la frime!

Nous protestons contre cette façon d'apprécier ce grave document. Si Mgr l'Archevêque a parlé, c'est pour protester *contre l'état de choses actuel*, lequel *ne peut donner satisfaction* à des parents catholiques; c'est pour revendiquer les droits de l'éducation chrétienne en ce pays, éducation dont tant d'esprits n'ont pas l'air de comprendre l'importance; c'est pour en appeler encore une fois aux autorités législatives, locales et fédérales, sur *une question qui est encore du domaine politique* et qui ne cessera de l'être qu'au jour du triomphe de nos droits.

La question scolaire, par son aspect constitutionnel, est essentiellement une question politique, et une grande, ce qui ne l'empêche pas d'avoir un aspect supérieur au point de vue religieux. Il ne dépend pas de nous qu'elle soit ou ne soit pas une question politique.

On aurait pu, toutefois, non pas effacer son caractère politique mais la soustraire aux luttes des partis politiques. Jamais les défenseurs des écoles catholiques n'ont mis obstacle à la réalisation de ce *desideratum*. Ils sont même allés loin, très loin, dans cette direction. Mais qu'est-il arrivé? Les amis de la *Patrie* se sont d'abord servis de cette question comme d'un tremplin pour monter au pouvoir. Ensuite, ils ont profité de notre bonne volonté pour amortir les sympathies que nous pouvions avoir au dehors; ils ont conduit l'opinion publique à se méprendre sur nos sentiments; ils sont même parvenus à infiltrer leurs idées à une partie des victimes. Bref, on proclame à tout moment que la question est morte.

Et cette parole cruelle est parfois agrémentée d'ironie!

Si vous n'êtes pas contents, nous dit-on, adressez-vous au gouvernement local, si vous pensez qu'il peut faire mieux que nous.

Certes, le gouvernement local est tenu de nous rendre justice.

Nous pourrions ici ouvrir une parenthèse pour examiner la situation qui a été faite à ce gouvernement par ceux à qui nous répondons. Mais inutile pour aujourd'hui.

Nous reconnaissons la responsabilité du gouvernement local. Mais celui-ci, n'agissant pas, le gouvernement fédéral et le parlement d'Ottawa ont le devoir d'agir, parcequ'ils sont l'autorité en cette matière; parceque la constitution leur a imposé le devoir de redresser ces sortes d'injustices.

Leur responsabilité commence au refus ou à l'inaction des autorités locales, et elle ne peut finir que par l'application des freins dont sont pourvues les lois organiques du pays. Et ces autorités fédérales ne peuvent se débarrasser de leur propre responsabilité par un renvoi des victimes à des autorités qui sont impuissantes ou réfractaires.

C'est une moquerie que de nous dire: vous avez un gouvernement bleu, faites vous rendre justice par eux.

S'il fallait raisonner de cette façon, nous pourrions rétorquer et dire: "Ce sont les vôtres qui ont commis la faute et perpétré l'injustice; c'est vous qui, lorsque le parlement était saisi de la question, avez contrecarré l'action législative fédérale et les efforts du gouvernement d'alors; c'est vous qui avez ainsi perpétué l'injustice, c'est à vous de réparer toutes ces iniquités et de remédier à ces fausses manœuvres."

Mais cette question est trop sérieuse pour nous en tenir à ces seuls arguments. Il faut au contraire l'élever très haut et la mesurer aux intérêts qui sont en jeu.

Trêve à toutes ces trivialités désastreuses; trêve aux ruses de la politique. Un grand intérêt national et politique est en jeu. Sachons, tous tant que nous sommes, nous ressaisir, replacer la question sur son vrai terrain, lui appliquer les principes sains et généreux dont est empreinte notre constitution; que celle-ci triomphe avec notre cause, dans l'intérêt général de notre pays comme dans le nôtre en particulier.

OCTAVE CREMAZIE

Il est question de ramener au Canada la dépouille mortelle d'Octave Crémazie, décédé au Havre en 1878.

Nous verrions avec une joie très vive la réalisation de ce projet.

L'infortuné poète mort en exil doit avoir son tombeau dans la patrie. Trop longtemps déjà son corps a gi en terre étrangère. Donnons-lui asile à l'ombre d'un monument dans le vieux Québec. La nation canadienne-française doit les honneurs du bronze et du marbre à cet enfant qui l'a si tendrement et si amoureusement chantée.

Octave Crémazie!

Que de sentiments ce nom évoque dans le cœur!

Crémazie, c'est le poète national. C'était véritablement un Canadien-français, celui-là! Notre histoire a été le sujet de ses plus belles productions.

Il vivait dans Québec, tout près de la vieille citadelle où Frontenac avait si fièrement parlé et si courageusement combattu; tout près aussi des plaines où Montcalm avait péri.

Ses amis, c'était une élite éprise comme lui de vénération pour les choses d'autrefois, pour le passé tout plein d'émouvants souvenirs. Que de rêves on faisait pour la nationalité dans ce cercle patriote et chrétien! On rêvait ce que les fils rêvent pour leur mère: la gloire, le bonheur, la prospéri é, la grandeur. De la modeste maison de la rue de la Fabrique sortait une poésie étrange: tantôt triomphante et fière, tantôt plaintive et sombre, tantôt caressante et douce comme un chant d'oiseau. Mais le thème le plus aimé, le plus fécond aussi à faire jaillir les étincelles de ce génie, c'était ces deux mots: *Religion, Patrie.* Vous avez entendu ces morceaux de musique où la même note revient à chaque instant frapper l'oreille. Au début c'est une note isolée, puis à mesure qu'on écoute on s'aperçoit que c'est l'harmonie du morceau, le point de départ et le point de retour des plus brillantes montées et des plus solennelles descentes. L'œuvre de Crémazie, c'est aussi une composition d'artiste; et la dominante de cette composition, c'est l'attachement au sol natal jadis fécondé par du sang de martyrs.

Un jour, le poète vit que le pain allait manquer dans sa demeure. Sa pauvre librairie n'avait pas réussi; c'était la ruine. Il eut le vertige et succomba à une lamentable tentation.

On sait ce qui advint......

Le malheureux partit pour l'étranger, d'où il ne revint plus. Sa vie là-bas ne fut que douleurs. Toutefois, avant que tout ne fût fini, son âme devenue plus calme et plus sereine put lui rendre le témoignage que la souffrance chrétiennement endurée expie bien des fautes; qu'un homme en détresse peut quelquefois défaillir mais se relever; que souvent l'indulgence humaine, et toujours la miséricorde de Dieu, sont acquises à la bonne volonté.

Les années ont passé sur ces événements. La mémoire du poète a pris un prestige nouveau avec le temps. Aujourle nom d'Octave Crémazie fait partie du patrimoine national. Il est l'objet du respect, de l'affection, de l'admiration des Canadiens.

Il a suffi d'une parole méchante lancée récemment contre l'homme et des défenseurs ont surgi partout. Ses contemporains le saluent comme leur maître, lui donnent des paroles qu'on accorde à un grand frère dont on pleure la perte; la jeunesse est dans l'enthousiasme. On forme des comités chargés de lui dresser un monument et de ramener ses cendres au pays. Ah! le jour où le navire portant les restes de Crémazie arrivera à Québec, le cœur de tout Canadien-français et de toute Canadienne française battra bien fort; il y aura des frémissements. Le canon et les fanfares salueront ce retour triomphal; sous les yeux d'un peuple immense, enfiévré, les chefs de la nation iront à bord recevoir le cercueil et lui faire escorte à terre.

Ce jour-là, les Canadiens français auront fait leur devoir.

Pour nous, du Manitoba, notre pensée sera avec nos frères de Québec, en ce jour de fête. Car malgré nos épreuves, nous conservons nos traditions. Nous aimons Crémazie, qui s'est inspiré aux sources très pures de la foi et du patriotisme.

La Fete des Arbres

La Fête des Arbres aura lieu le 9 mai prochain. Ce sera congé civique.

Le but de nos législateurs en donnant cette journée de chaumage aux affaires est de concourir à l mbellissement de nos villes et de nos villages.

A Winnipeg, on fera des plantations considérables à cette occasion; et il y a déjà plusieurs années que cela dure. Aussi, a-t-on orné Winnipeg de manière à en faire une belle ville. On lui a donné de la valeur et de l'agrément.

A Saint-Boniface, la verdure enjolive bien des endroits. La ligne d'arbres, par exemple, qui va de l'Académie Provencher à l'Hôpital, en face de la rivière Rouge, est tout simplement superbe. Il serait à souhaiter qu'on fit des plantations sur toutes les propriétés où la chose est possible.

Nous sommes d'un beau feu, n'est-ce pas, en ce moment, pour les améliorations? En faisons-nous des projets! Eh bien! quelques arbres ici et là, sagement distribués, ce serait à peu de frais, une amélioration très appréciable. Ce serait beau à l'œil, bon pour faire la causette à l'ombre, bon pour donner de la valeur au terrain et bon, par conséquent, pour donner du crédit à la ville.

Il n'est certes pas nécessaire de se procurer des arbres rares, des plants de haut prix Les érables, pour n'en mentionner qu'une espèce, ne coûtent pas cher et donne un feuillage de fort belle apparence.

Parons notre petite ville du mieux que nous le pouvons.

Correspondance

A Monsieur le Rédacteur du Journal LE MANITOBA.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Le *Free Press* d'hier matin annonce que le conseil de Ville de Saint Boniface a décidé de demander des soumissions pour le pavage de l'Avenue Provencher en macadam. Nous avons déjà eu l'occasion de dire un mot sur ce sujet; permettez nous cependant, M. le Rédacteur d'y revenir. Le conseil va imposer à la ville une dépense d'une vingtaine de mille piastres en pure perte. A première vue un tel énoncé semble être une exagération; qu'on veuille bien se donner la peine d'aller jeter un coup d'œil sur la rue Princess à Winnipeg depuis la rue Alexander jusqu'aux entrepôts du freight du chemin de fer et l'on se convaincra que nous n'exagérons rien. Les contribuables de la rue Princess, disaient il y a quelques jours seulement devant le comité des travaux publics de Winnipeg: "qu'il est reconnu que le macadam ne peut pas résister aux lourdes charges" et l'état pitoyable ou se trouve la rue Princesse que tout le monde peut voir, montre que ces paroles sont l'expression de la vérité. Pourquoi ne pas profiter de l'expérience faite à Winnipeg et persister à vouloir faire payer une autre expérience à Saint-Boniface. Peut-on soutenir que les voitures qui circulent tous les jours sur l'Avenue Provencher sont moins lourdes que les voitures qui servent au departement du freight. Tout le monde sait le contraire.

En même temps que le Conseil a voté cette mesure, que nous considérons comme néfaste il en a adopté une autre qui est vraiment bonne, qui servira non pas à quelques contribuables seulement, mais au bien être et à la prospérité de la ville toute entière.

L'ingénieur de la Ville a été prié de vouloir bien préparer les plans d'intallation de l'aqueduc et de la lumière électrique. Voilà une excellente mesure, celle qui vient naturellement après le posage du système d'égouts fait l'an dernier. Voilà qui rendra le séjour de cette ville plus attrayant et contribuera à amener de nouveaux propriétaires à à Saint-Boniface. Avec la population actuelle de Saint-Boniface il n'est pas possible de tout faire en même temps; ce serait imposer aux contribuables des fardeaux insupportables qui ne seront pas de nature à hâter le progrès de cette ville. Faisons les dépenses requises, mais avec ordre et mesure et n'oublions pas que toute dépense d'argent ne constitue pas nécessairement une amélioration.

M. le Maire ne pourrait-il pas convoquer une assemblée publique pour discuter de temps à autre les mesures d'intérêt public Tout le monde y gagnerait croyons-nous et peut-être ne sommes-nous pas seul de notre avis.

Veuillez me croire, Monsieur le Rédacteur,

Votre très obligé.

X

Dans le Monde Religieux

Les exercices du mois de Marie commenceront ce soir à la cathédrale.

***

Le R. P. Fafard, O. M. I., missionaire au Nord-Ouest, a donné le sermon dimanche dernier à la cathédrale. Le R. P. Fafard est un prédicateur distingué; il a parlé des missions sauvages d'une manière spéciale et d'un genre très relevé. Il a fini en disant qu'il avait obtenu des religieuses pour fonder un orphelinat sur les bords de la rivière Albany, où il exerce son apostolat. Le dévoué missionaire a appelé les prières de ses auditeurs sur son œuvre.

***

Mgr l'Archevêque assistait à la grand'messe dimanche à la cathédrale. Sa Grandeur avait à sa droite le Rév. P. Dandurand O. M. I. et à sa gauche le Rev. M. Leclair.

***

Lundi prochain est le jour consacré à commémorer l'Invention de la Sainte Croix. Il y aura mardi à 8½ heures a. m. messe solennelle à la chapelle de la maison vicariale des révérendes Sœurs Grises, à Saint-Boniface; et le soir à 7 heures p.m., au même endroit, bénédiction du Saint Sacrement et vénération des saintes reliques.

***

Premier vendredi du mois après-demain. Messe de communion à la cathédrale à 7½ a.m.



AVIS

Avis est par le présent donné que demande sera faite au parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte incorporant le diocèse de la "Orthodox Russo Greek Catholic Church for North America and the Aleutian Island," et chacune des paroisses et missions de la dite église au Canada, avec pouvoir d'acquérir et de posséder toutes propriétés mobilières et immobilières pour fins religieuses, d'éducation et de charité et pour établir et faire fonctionner des églises, écoles, et institutions de charité.

Daté à Edmonton Alberta 26 jour de décembre, A. D. 1901.

SHORT & CROSS,
Solliciteurs des Réquerrants.

AVIS.

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente session d'un acte incorporant la *First National Bank of Canada* avec les pouvoirs ordinaires des Banques, d'après l'acte des Banques et ses amandements.

Signé S. B. WOODS
Avocat des requérants

Daté ce 20ième jour de mars 1902.

Feu le Rev Frere Godet S. J.

Nous avons le regret d'annoncer à nos lecteurs que le Rév. Frère Joseph Godet, S. J., est mort samedi dernier au Collège de Saint-Boniface. Il a fait une maladie de plusieurs semaines.

Feu le Rév. Frère Godet était né à Lotbinière, P. Q., en 1834. Il entra dans la Compagnie de Jésus le 30 juillet 1862.

Après avoir fait ses deux années de noviciat au Sault-au-Récollet, ses supérieurs l'envoyèrent au collège de Ste. Marie, Montréal, en qualité d'infirmier, puis d'acheteur. Il y resta jusqu'en 1882. De 1882 à 1885 il séjourna à Guelph, Ont., où les révérends pères Jésuites ont une maison.

Quand les Jésuites prirent possession du Collège de Saint-Boniface en 1885, le Frère Godet fut au nombre des premiers arrivants. Depuis cette époque il resta toujours au milieu de nous, sauf un séjour de quelques mois qu'il fit au Port Arthur en 1890.

C'était un homme très utile à la communauté: de nature très calme et très silencieuse, l'humble religieux travaillait sans cesse. Il était à la foi linger, tailleur, relieur, infirmier, quelquefois cuisinier.

Ses funérailles ont eu lieu à la Cathédrale lundi matin. La messe de requiem a été dite par le Rév. P. Hudon, Recteur du collège. Mgr. l'Archevêque était présent.

AU NORD OUEST

Les élections générales au Nord-Ouest auront lieu le 21 mai. Appel nominal le 10 mai.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—M. Ernest Cyr est à faire poser un solage en pierre à sa résidence.

—M. M. Lamontagne est faire construire plusieurs maisons de l'autre coté de la rivière la Seine.

—M. J. B. Couture a eu 10 poules volées la semaine dernière; la police est occupée à faire des recherches.

—M. et Mde J. Lecomte ont donné dimanche une jolie réunion d'amis en l'honneur de M. le Docteur et de Madame Larose.

—Un hotellier de Winnipeg a été condammé la semaine dernière à $250 d'amende pour avoir vendu de la boisson aux sauvages.

—M. J. Lauzon accompagné de Mlle Lauzon est arrivé dimanche dernier d'un voyage de quelques mois dans la Province de Québec.

—M. D. M. O'Connell a été nommé agent pour vendre les portraits de Sa Sainteté Léon XIII; ce portrait est des plus naturels S'adresser à M. O'Connell dans les salles du Club Catholique Rue Main Winnipeg.

—On dit que le bloc Royal et l'ancienne demeure de l'hon. M. Royal, Avenue Provencher, seront démolis d'ici à peu de temps pour faire place à des maisons de résidence pourvues de toutes les améliorations modernes.

—A vendre deux magnifiques propriétés sur la rue Aubert en face de la station du Canadian Northern. Ces deux propriétés sont considérées comme étant les mieux situées de la ville et elles seront vendues à bon marché. S'adresser à M. Isaie Lavoie.

—La semaine dernière nous annoncions que le Clarendon hotel, de Winnipeg, serait agrandi. Cette semaine on dit que le Leland a été acheté par un capitaliste de Saint-Paul, qui lui donnera lui aussi de plus vastes proportions et en fera l'un des plus beaux hôtels du Canada. Winnipeg marche à pas de géant.

Ville de Saint-Boniface

CONSTRUCTION DE TROTTOIRS

AVIS est donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a décidé de faire et construire et fera et construira les travaux d'amélioration locale ci-après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché, en ce qui regarde chacun de ces travaux, par la réception d'une pétition tel que ci-après mentionné.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux, ou de ceux d'entre eux qui seront faits, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur le côté des rues sur lequel seront faits les dits travaux, pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes,

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires, dans chaque cas respectif ci-après mentionné, représentant au moins les 3 cinquièmes et en valeur de la propriété réelle (savoir la propriété réelle ayant front sur les parties ci après nommées des dites rues qui doivent bénéficier de tels travaux respectivement), ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux ou aucun d'eux comme susdit et à prelever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

Les travaux locaux, et les rues et parties de rues sur lesquelles on se propose de les faire sont les suivants:

1o—Un trottoir en madrier de pin de quatre pieds de largeur, sur le côté sud de la rue Marion, depuis la ligne Est de l'Avenue Taché jusqu'à la ligne Est de la rue du Collège. Coût approximatif $495.00.

2o. Un trottoir en madrier de pin de 4 pieds de largeur sur le côté nord de la rue Marion depuis ligne Ouest de l'avenue Taché jusqu'à la ligne Ouest de la rue du Collège. Coût approximatif $495.00.

3o. Un trottoir de 4 pieds de largeur sur le côté sud de la rue Goulet, depuis la ligne Est de l'Avenue Taché jusqu'à la ligne Est de la rue du Collège. Coût approximatif $495.00.

4o. Un trottoir en madrier de pin de quatre pieds de largeur sur le côté Est de la rue du Collège depuis la ligne sud de la rue Dumoulin jusqu'à la ligne sud de la rue Notre-Dame. Coût approximatif $112.00.

Par Ordre,

THEO. BERTRAND,
Sec. Trésorier.

Saint-Boniface, 22 avril 1902.

REVEILLE

APRES UN LONG HIVER

FLEURY

Il Veut que vous lui donniez de l'ouvrage à montrer ses Habillements pour hommes et enfants.

Chapeaux et Merceries en grande quantité.

On a reçu 119 caisses jusqu'à présent.

D. W. FLEURY,

564 RUE PRINCIPALE,

VIS-A-VIS DE L'HOTEL BRUNSWICK.



ROSS & ROSS, Agents General, Boite 633, Winnipeg Man.

CARSLEY & CO.

Etoffes pour robes noires

15 pièces de belle étoffe noire, 40 pouces; valant 45c pour **25c.**

Zephir Ginghams

Beau plaid Zepyr gingham, couleurs sombres **10c.**

Autre étoffe, chambray, se lave bien **15c.**

Indiennes Satin

10 pièces de 32 pouces, Noir et blanc, marin et blanc; dessins à pois, à règles et à figures **15c.**

Indiennes

Belle qualité, couleurs sombres ou voyantes; patrons clairs et sombres **10.**

Etoffe pour chemise, dessins variés 12½c.

CARSLEY & CO.,

344, Rue Principale

WINNIPEG

The National Creamery and Produce Co. Ltd.

367 Hargrave Street., Winnipeg. Boite de Poste 609. Tel 1212

Nous Voulons Votre Creme!

NOUS GARANTISSONS:

Que nous mesures sont correcte
Les plus haut prix.
Les meilleures résultats.
Entière satisfaction à tous patrons.
Prompts paiements chaque mois.
Rapports clairs et intelligibles.
Aucuns chiffres trompants.

Nous vendons aussi les produits ordinaires de l'industrie laitière, tels que beurres et fromages.

DEPARTEMENT DES LICENCES

Les demandes de licences suivantes on été faites et seront prises en considération par les Commissaires du District No 4 (quatre) au bureau de l'inpecteur en chef des licences aux bâtisses du parlement à Winnipeg le 22 mai a 2 hrs p m.

E. Couture Quebec hotel, St. Boniface G. Arial Canadian Northern Hotel St Boniface F. Mondor St Boniface Hotel St Boniface Joseph Holland Exhibition Hotel St Boniface T. Armstrong Niverville Hotel Niverville, Louis Poulin, Bellevue Hotel, St. Malo, B. Ladouceur Otterburne Hotel, Otterburne, Alfred Roque, Canadian Northern Hotel Ste. Anne, Alfred Vaudry, Dawson Hotel, Lorette.

J. PENROSE,
Inspecteur en Chef des Licences.

Bons Agents demandes

Nous voulons immédiatement de bons agents, hommes et femmes, dans chaque localité, pour pousser quelque chose de nouveau et voir à ce que nos cartes et placards d'annonce soient distribués et affichés avec efficace partout dans la ville et la province. Emploi permanent; commission ou salaire, $65 par mois, avec dépenses n'excédant pas $2.50 par jour.

Ecrivez pour détails.

Bureau de Poste 337.
INTERNATIONAL MEDECINE CO.,
London, Ont.

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 12 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année:

Récoltes	*Acres*	*Rendement moyen Minots*	*Total Minots*
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29.4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3,00 et $3.50 l'acre.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES (FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province.

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

BANQUE IMPERIALE DU CANADA.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO.
CAPITAL.....................$2,500,000,00
FONDS DE RESERVE - $1,850.000.00

DIRECTEURS:

T. R. Merritt, Prés. D. R. Wilkie V.-Pr. et gérant général.
E. Hay, Assistant gérant général.
W. Moffat, Inspecteur en chef.
William Ramsay, Robert Jaffray. Wm. Hendrie.
T. Sutherland Stayner, Elias Rogers,

SUCCURSALES DANS LE NORD-OUEST ET LA COLOMBIE.

Winnipeg, Man.; Brandon, Man.; Portage-la-Prairie, Man.; Calgary, Alta.; Prince-Albert, Sask.; Edmonton, Alta.; Strathcona, C. B.; Vancouver, C. B.; Revelstoke, C. B.; Nelson C. B.; Ferguson B. C. & Rosthern Sask. Golden, C. B.

SUCCURSALES DANS ONTARIO:

Essex. Niagara Falls. Sault S. Marie.
Fergus. Port Colborne. St. Thomas. St. Thomas East End.
Galt. Rat Portage. Welland.
Ingersoll. St. Catharines Woodstock.
Hamilton Listowell
Toronto.. Cor. Wellington St. & Leader Lane. Yonge & Queen Sts. Yonge & Bloor Sts. York and King.
Québec Montréal.

DÉPARTEMENTS D'EPARGNES—Les dépots de $100 et plus sont reçus et portent intérêt, $1.

Achat de débentures des Municipalités.

Agents en Angleterre: La Banque de Lloyd (limitée), rue Lombard, où l'on peut déposer de l'argent pour transfert par lettre de change ou câblegramme, à aucune des succursales ci-dessus.

N. G. LESLIE,
29-5-01 Gérant, Suc. de Winnipeg.



Le Pain Killer est très utile dans les Institutions Publiques. Il est sans égal dans tous les cas de maladies d'intestins. Il n'y a qu'un seul véritables Pain-Killer, celui de Perry Davis, 25c. et 50c.

Vous couchez-vous tard la nuit? avez-vous des engagements sans fin, votre système en général est-il miné? Prenez l'Emulsion d'huile de foie de morue "The D. & L." Elle tonifiera votre système et vous donnera une bonne santé. Faite par Davis & Lawrence Co., Ltd.

Canadian Pacific Railway.

LA ROUTE POUR L'AUTRALIES ET L'ORIENT

Et la plus belle route à travers tout le Canada.

C'est le C. P. R.

On y trouve le comfort, chars de 1ère classe, chars dortoirs sur tous les trains, chars touristes et chars palais.

Les plus bas prix pour touristes allant à

L'Est
a L'Ouest
ou au Sud

VIEUX PAYS;
L'ORIENT ET
LES ANTIPODES

Ceux qui désirent des informations au sujet des pays que traverse le C. P. R. ou ses moyens de raccordement peuvent s'adresser à n'importe quel agent du C. P. R. ou à.

C. E. McPherson,
Asst. Gen. Pass. Agent, Gen. Pass. Agent
WINNIPEG.

AVIS

Avis est par le présent donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente session d'un acte déclarant les pouvoirs corporatifs de la Trans-Canada Railway Company en pleine force et effet; aussi consolidant et amendant les actes relatifs à la compagnie de manière à étendre de temps de la construction et de l'achèvement du chemin de fer commencé à Roberval; donnant à la compagnie droit de circuler sur les lignes de Québec et Lake St. John Railway de Roberval à Québec et Chicoutimi; et pour augmenter le nombre des directeurs provisoires et ordinaires; et pour autres fins.

HAMEL, TESSIER & TESSIER,
Avocats des requérants.

Québec, 13 février 1902.

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente session d'un acte incorporant The Canadian Northern Express Company avec tous les pouvoirs nécessaires et usuels de bureaux d'une Compagnie d'Expres; aussi d'un acté incorporant The Canadien Northern Telegraph Company avec tous les pouvoirs nécessaires ordinaires d'une compagnie de télégraphe et de téléphone.

Z. A. LASH,
Avocat des requérants.

Daté ce 14ème jour de Fév. 1902. 19-2 9.

AVIS

Avis est par les presentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente session d'un Acte incorporant la Metropolitan Bank of Canada avec les pouvoirs usuels des Banques sous l'acte des Banques et ses amendements,

J. B. COBURN,
Avocat des requérants.

Daté ce 14ème jour de Fév. 1902. 19-2.9;

GUILBAULT & CIE,

— IMPORTATEURS DE —

Quincaillerie, Ferblanterie, Huile, Peinture, Harnais, etc., etc.

Assortiment considérable de

Poëles et Ustensiles de Cuisine.

A VENDRE

AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES

Grément de beurreries et de fromageries.
Atelier de ferblanterie et réparations de toutes sortes.

Coin des Avenues Provencher et Tache, SAINT-BONIFACE

BOITE DE POSTE, 147. - - - TÉLÉPHONE, 604.
13-3-01

Librairies Keroack

B. Keroack. — RUE DUMOULIN, *Saint-Boniface.*

M. E. Keroack. — COIN DES RUES MAIN ET WATER. En face de l'Hôtel Manitoba, *Winnipeg.*

Ces deux établissements comprennent un grand assortiment de livres de classe, de littérature française et anglaise, papeterie, fournitures de bureaux, cadres, images, articles de piété et de fantaisie, tapisseries, encres, fleurs artificielles, bronzes d'églises, etc., etc., à très bas prix, à cause de l'importation directe.

Nous vendrons en gros au clergé et aux marchands chapelets, livres de prières et scapulaires.

Remise spéciale aux commissaires et instituteurs.

Les ordres par la malle seront promptement executés.

C. A. GAREAU

MARCHAND TAILLEUR

352 Rue Main Winnipeg.

ENSEIGNE DES CISEAUX D'OR

La clientèle française est respectueusement invitée à visiter notre établissement qui consiste en un énorme stock de fourrures tel que capots en chèvre $9.00 a 12.00; Capots en chien, $10,00 $15.00; Capots en Australian Bear $12.00 à 20.00; Capots en Buffalo de la Russie de $20.00 à 30.00; Capots en chats sauvage d $15.00 à 75.00; Capots de drap doublés en fourrure, de $25.00 à $75.0

Collets en fourrures, de $2.00 à 10.00.

Casques en fourrures de 75c. à $15.00.

L'assortiment des Hardes faites est au complet et nous en avons de $3.00 a $35.00. Aussi une grande quantité de merceri

N'OUBLIEZ PAS L'ADRESSE DE

C. A. GAREAU

352 Rue Main

ENSEIGNE DES CISEAUX D'OR.



AVIS

Est par les présentes donné aux contribuables de la Municipalité de Montcalm que le Rôle, d'évaluation de 1901 a été adopté pour l'année 1902.

Que toute personne est invitée à examiner le dit Role au Bureau du secrétaire Trésorier à Saint-Jean-Baptiste de cette date au (10) dix de mai 1902, et tous ceux qui désireraient porter des plaintes contre le dit Role doivent déposer leurs plaintes au Bureau du dit Secrétaire-Tresorier le ou avant le 10ème jour de mai 1902.

Que le conseil siègera en cour de Révision pour considérer les dites plaintes et Réviser le dit Rôle le 30 mai A. D. 1902, a dix heures A. M. a Letellier à la Salle Municipale,

Donné sous ma signature à Saint-Jean-Baptiste ce premier jour d'Avril A.D. 1902.

JOSEPH BARIL,
Secrétaire-Trésorier,
9-4 4ins, Munn. de Montcalm

GRAINES DE SEMENCE

La Northwest Seed and Trading Co., Ltd. vient de se munir d'un assortiment complet de graines nouvelles pour

Jardin, Champs et Parterres

Assortiment choisi spécialement dans le but de repondre à tous les besoins du marché; notre agent M. Chester, a 20 ans d'expérience dans cette ligne, ici.

Northwest Seed & Trading Co. Ltd

504 Rue Principale,

Winnipeg, Man.

BY RAIL, Stage Coach LAKE, WAGNERN'S GUIDE

Nos Affaires Municipales

Suite de la premiére page.

Ce rapport est adopté.

Le cons. Gauvin présente le rapport du comité des finances en ces termes:

Votre comité a l'honneur de recommander: 1o. Que le rapport des auditeurs soumis le 24 mars dernier soit adopté et filé et qu'il en soit imprimé quatre cents copies pour être distribuées suivant la loi Touchant certaines remarques qui accompagnent ce rapport votre comité les a prises en considération et en est arrivé aux conclusions suivantes:

Sur la différence en moins qui se trouve entre le montant porté au No. 897 du rôle de d'évaluation $2875,00 et le montant porté au rôle de perception $2625,00 le changement fait par le secrétaire-trésorier est approuvé vu que ce dernier montant s'accorde avec l'évaluation de 1892 qui a été invariablement suivie depuis cette époque pour ce qui regarde les terrains qui tombent sous le règlement No. 100 dit de Norwood.

Le paiement fait à Alex Carrière $4.85 doit aussi être approuvé étant autorisé par le règlement concernant les enclos.

L'item de $2.00 pour remboursement de taxe de capitation à H. B. Halpenny a été par erreur chargé deux fois et le secrétaire trésorier devra charger sa caisse d'autant. Quant aux divers paiements qui ne paraissent pas d'après le rapport avoir été autorisés par le conseil, votre comité après examen s'est convaincu qu'ils avaient tous été autorisés. Avec ces réserves et explications votre comité est d'opinion que les comptes du secrétaire trésorier sont exacts et doivent être déclarés finalement audités et approuvés.

2o. Que le montant de $83.17 porté au rôle de perception de 1901 No. 933 soit passé au compte des profits et pertes comme n'étant pas collectable

3o. Que la balance de $95.36 due à l'arrondissement scolaire de St. Isidore lui soit payée.

4o. Que relativement à la demande d'aide de M. John Ryan pour rebâtir sa manufacture, il soit répondu à ce Monsieur que le conseil tout en étant bien disposé à son égard ne pourrait cependant lui venir en aide, qu'en passant un règlement qui devrait être soumis au peuple pour approbation: que si un tel règlement fait dans des conditions acceptables est présenté par M. Ryan accompagné d'un dépôt pour couvrir les frais de la votation il recevra due considération.

5o. Que la demande du secrétaire trésorier pour augmentation de salaire soit accordée et que son salaire soit de quatre-vingt-dix piastres par mois à compter du 1er janvier dernier. Ce rapport est adopté.

Le cons. Gauvin donne avis qu'à la prochaine séance il présentera des règlements pour pourvoir par l'émission de débentures et par le prélévement de taxes spéciales, au payement des égouts construits sur les Avenues Taché et Provencher et sur les rues Notre Dame et Dumoulin.

Proposé par le cons. Gauvin secondé par le cons. Lavoie que le temps pour rapporter le rôle d'évaluation pour l'année 1902 soit étendu jusqu'au 12 mai prochain et que les évaluateurs soient notifiés à cette effet. Agréé

Proposé par le cons. Collin secondé par le cons. Gauvin que la Cour de Révision pour réviser le rôle d'évaluation de 1902 et entendre et juger les plaintes contre icelui soit fixée au 9ème jour de juin prochain à 7.30 p.m., à l'Hôtel de Ville et que cette cour soit constituée de ceux des membres du Conseil qui seront alors présents pourvu que le nombre soit de cinq au moins Agréé.

Proposé par le cons. Pelletier secondé par le cons. Jean que les comptes de Collin et Cie., $112.90 et Lig. Gagné $1.75 soient acceptés et payés et que celui des Révérendes Sœurs de l'Hôpital pour $190.10 soit référé au comité de Santé et Licences. Agréé.

Proposé par le cons. Lavoie secondé par le cons. Lamontagne que le rôle de paie No. 14 $8.00 soit accepté et payé.

Proposé par le cons. Turenne secondé par le cons. Pelletier que le rôle de paie No. 13 $76.10 soit accepté et payé ainsi que celui de Guilbault et Cie., $1.85 Agréé.

Proposé par le cons. Gauvin secondé par le cons. Collin que le compte de E. Michaud $9.00 soit accepté et payé. Agréé.

Proposé par le conseiller Gauvin secondé par le cons. Collin que le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à signer un billet promissoire de $20,000,00 à deux mois avec intérêt de 5 par cent par an en renouvellement de celui du même montant échu le 7 courant. Agréé.

Proposé par le cons. Lavoie secondé par le cons. Lamontagne que le conseil s'ajourne à lundi prochain le 21 avril. Agréé.

Et la séance est levée.

PAS DE SAISON PROPRE

Le rhume de poitrine n'a pas de choix pour les saisons et le BAUME RHUMAL le guérit en tout temps.

A VENDRE

La plus belle propriété désirable; terre toute en valeur; belle forêt; bonnes bâtisses; trois bons puits; plusieurs milles de clôtures, 75 âcres en prairies de mil timothy; à 6 milles de la ville; deux milles de l'église, à âcres de l'école. Charmant bocage au nord de la maison. Vous connaissez tous la résidence du soussigné, c'est là vous devez aller pour toute information. Adressez vous au propriétaire.

JOS. CHAMPAGNE,
St. Norbert, Man.

Aussi 50 tonnes de mil timothy première qualité.

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte incorporant la Sovereign Life Assurance Company of Canada pour effectuer les affaires ordinaires d'assurance sur la vie sous toutes ses formes et dans tous ses départements.

HUNTER & HUNTER,
Solliciteurs des requérants.

Daté à Toronto ce 13ème jour de janvier 1902. 30-1 9ins.

Une Catastrophe a Saint-Norbert

La paisible paroisse de Saint-Norbert a été samedi soir, le théatre d'une catastrophe épouvantable.

M. J-B Monchamp, boucher de la localité, a vu sa maison s'écrouler sous les flammes et cinq de ses enfants périr dans l'incendie.

Vers les 10 hrs du soir au moment où il allait se retirer, M. Monchamp entendit un bruit étrange venant d'une cuisine d'été. Voulant connaître la cause de ce bruit, il ouvrit la porte qui y donnait. Une trainée de flammes lui sauta au visage et alla du coup frapper son épouse qui reçut de graves blessures. La lampe d'un incubateur avait fait explosion et donné naissance à la conflagration.

Terrifié, Monchamp referma la porte et s'en fut à l'étage supérieur, réveiller six de ses enfants qui y dormaient. Pendant ce temps Mde Monchamp se sauvait à grand peine avec deux jeunes enfants. M. Monchamp ne put que sortir un seul de ces enfants des flammes, une petite fille de 8 ans, laquelle mourut deux heures plus tard.

M. Pierson, marchand, voisin de M. Monchanp, fut vite sur le théâtre du désastre et put, grâce à d'héroïques efforts, sauver une petite fille de 12 ans. Le village fut promptement sur pied, malheureusement il était trop tard. Quand tout fut fini, cinq enfants étaient morts Robert, 11 ans; Berthe, 8 ans; Charlemagne, 5 ans; Mastai 4 ans; Cyprien, 3 ans

M. et Mde. Monchamp sont entre la vie et la mort, ainsi que leur fille Marthe agée de 12 ans.

Saint-Norbert a noblement fait son devoir. Mgr Ritchot a appelé la paroisse au secours de cette famille. On s'y porte avec attendrissement et ardeur. Les malades, qui sont chez M. le docteur Gendreau et veillés par les Sœur Grises, ne manqueront de rien.

Les funérailles des enfants ont eu lieu lundi matin. Toute la paroisse y était. Un cercueil renfermait le corps de la petite fille Un seul cercueil a suffi à tenir les os et les chairs calcinés des petits garçons.

M. Mde. Monchamp et leur enfant survivant ont les sympathies non seulement de la paroisse de Saint Norbert, mais de toute la province et de tout le pays.

Le *Free Press* et le *Telegram* de Winnipeg, ont ouvert des souscriptions pour venir en aide à M. Monchamp. Nous invitons nous aussi nos lecteurs à secourir cette infortune. On pourra envoyer argents ou effets chez M. M. Burke & Cie, de Winnipeg, lesquel feront promptement parvenir ces secours aux destinataires

BONNE PRECAUTION

Si vous êtes sujet à la taux, prenez un peu de BAUME RHUMAL avant de vous exposer à l'air vif.

LA "CITOYENNE"

La fanfare de Saint-Boniface est allée sérénader son nouveau président à sa résidence, dans la soirée de jeudi dernier. Après un joli morçeau exécuté sur la terrasse de M. Côté, ces charmants et gais visiteurs entrèrent et furent reçus avec beaucoup d'amabilité et de cordialité par leur président, aidé de Madame et de Mademoiselle Côté.

On sait que la race des musiciens est généralement gaie; ceux de Saint-Boniface ont prouvé qu'ils n'étaient pas des dégénérés. Le plus bel entrain, la plus franche belle humeur n'ont cessé de régner un instant pendant toute cette soirée.

La musique et le chant, cela va sans dire, ont été magnifiques. Il y eut aussi discours. Celui de M. Côté montre tout l'intérêt qu'il prend au succès de la fanfare. Ses remarques ont été appropriées; couvertes aussi d'applaudissements.

POUR LA VOIX.

Contre l'enruement, l'extinction de voix, le BAUME RHUMAL n'a yas son pareil.

FAUSSAIRE

J. Y. Cain, le receveur de la Cour du Banc du Roi, a été arrêté la semaine dernière sous l'accusation de détournements au montant de plusieurs milliers de piastres.

PRENEZ-Y GARDE

Les rhumes négligés fatiguent et épuisent par leurs quintes, si l'on n'a pas recours au BAUME RHUMAL.

UN ENTRETIEN AVEC LES FILLES

COMMENT OBTENIR DES YEUX CLAIRS ET DES JOUES ROSES

LES FILLES PALES, ANEMIQUE. ET QUI SE FATIGUENT AISEMENT SONT SOUVENT LA PROIE DE LA COMSOMPTIONS

Chez les jeunes filles on cherche la santé et la force, les joues roses, les yeux clairs, une chair ferme, replète et une gaieté constante. Que de fois, cependant nous rencontrons des jeunes filles qui paraissent prématurément vieilles, faibles' pâles, nonchalantes, maigres et acariâtres. cet état anormal et dangereux est le fait de la faiblesse générale du sang et devrait être traité aussi promptement que possible ou la santé entière de la patiente sera compromise, si, en réalité la comsomption ne suit pas bientôt. Les Pilules Roses du Dr Williams pour les personnes pâles sont le remède naturel, logique et sûr pour les jeunes filles faibles. Ces pilules font un sang riche, rouge à chaque dose. Elles renforcent les nerfs, agissent sur tout le système et apportent santé, force et bonheur à celles qui s'en servent.

Mme Hiran Rinkler, Canton South Pelham. Welland, Ont., dit: "C'est avec plaisir que je paie ce tribut aux vertus restauratrices de santé des Pilules Roses du Dr Williams. Quand ma fille, Lea, commença à prendre votre remède, elle était dans un état lamentable. De fait, nous étions sérieusement alarmés au sujet de sa recouvrance. Les symptômes étaient une sentation de largueur et de faiblesse, allant sans cesse en augmentant. Elle devint pâle, maigre, n'avait que peu ou point d'appétit et elle paraissait s'en aller en consomption. Finalement, le mal se compliqua d'un malde gorge persistant, ce qui lui rendait l'action d'avaler très difficile. Elle fut mise sous les soins d'un médecin qui lui dit que son sang était pauvre et aqueux et que tout son système était en ruine. Le traitement du médecin ne lui fit pas grand bien et, nous conformant à l'avis d'un voisin, je commençai à lui donner les Pilules Roses du Dr Williams. La confiance que nous avions mise dans ce remède ne fut pas déçue car je constatai bientôt une amélioration marquée dans l'état de ma fille. L'usage des pilules continué pendant quelques semaines la ramena complètement, et depuis cette époque, c'est une fille gaie, enjouée, la vraie image de la santé."

Ces pilules ne manquent jamais de faire recouvrer la santé et la force dans les cas comme ceux ci-dessus. En agissant sur les nerfs, elles guérissent aussi les maladies suivants: rhumatisme, sciatique, danse de St-Guy, indigestion, mal de reins, paralysie partielle, etc. Il y a plusieurs soi-disant pilules, toniques, mais ce sont toutes des imitations de ce grand rémède. Ne manquez pas de vous procurer les véritables qui portent sur chaque boite, le nom au long "Dr Williams Pink Pills for Pale People." Si votre marchand n'en tient pas, elles vous seront envoyés franco par la poste à 50c la boite ou six boites pour $2.50 en vous adressant à la Dr Willliams Medecine Co., Brockville, Ont.